

Le réseau des CMA  
vous souhaite  
une Bonne Année  
**2023**

**DOSSIER**

**Les grandes  
priorités pour  
l'artisanat  
2023-2026**

P. 10

# NOUVEAU RENAULT KANGOO VAN E-TECH 100% ELECTRIQUE

réserver mon essai  
dès maintenant



Jusqu'à 5 000€ de bonus écologique<sup>(1)</sup>  
Jusqu'à 7 000€ de prime à la conversion<sup>(2)</sup>

la meilleure autonomie de sa catégorie<sup>(3)</sup> : jusqu'à 300 km<sup>(4)</sup>  
Sésame ouvre-toi par Renault<sup>®</sup>, l'ouverture latérale la plus  
large de sa catégorie<sup>(5)</sup> : 1,45 m

fabriqué en France dans notre manufacture de Maubeuge

(1) conditions sur economie.gouv.fr (2) sous condition de mise au rebut d'un véhicule particulier ou camionnette immatriculé avant 2011 pour diesel ou avant 2004 pour essence (selon décret n° 2022-260 du 29/05/22) et détails sur primealaconversion.gouv.fr (3) étude interne comparative / catégorie fourgonnettes électriques / marché FR / avril 24, 14e édition (4) système d'ouverture de série selon version (5) étude interne comparative / catégorie fourgonnettes / marché FR / mars 21 - valable en juillet 22 - gamme nouveau Renault kangoo van e-tech 100% électrique : données WLTP consommations min/max (wh/km) : 172/191 kWh/100 km ; CO<sub>2</sub> (g/km) : 0 à l'usage, hors pièces d'usure. © m.trautmann

professionnels.renault.fr

**JR**  
JEAN ROUYER  
AUTOMOBILES

**RENAULT CHALLANS**  
1 rue Joseph Jacquard  
02 51 49 52 22

**RENAULT LES HERBIERS**  
29 av. de l'arborescente  
02 51 91 01 71

**RENAULT LUCON**  
162 av. M<sup>lle</sup> de Lattre de Tassigny  
02 51 56 18 21

**RENAULT LES SABLES D'OLONNE**  
2 rue Amédée Gordini  
02 51 21 01 07

**RENAULT LA ROCHE SUR YON**  
168 rte de Nantes  
02 51 45 18 18

**RENAULT MONTAIGU-VENDEE**  
za Mirville  
02 51 94 02 05

## VENDÉE

### 04. Événement

Retour en images sur...  
La Semaine européenne  
de réduction des  
déchets (SERD)



### 05. Actualités

Transmission des  
entreprises artisanales :  
un enjeu majeur  
pour les territoires

### 06. Actualités

Prévention des  
difficultés des  
entreprises : lancement  
du CIP 85

Mobilité et coopération  
internationale au Bénin :  
le projet est lancé !



### 07. Actualités

Étude santé des  
dirigeants : 86 % des  
artisans satisfaits de  
leur vie d'entrepreneur

### 09. Actualités

Formation ADEA :  
30 ans, ça se fête !

Trophées Avenir :  
dernière ligne droite

### 12. Dossier

3 questions à Daniel  
Laidin, Président de  
la CMA Vendée

### 20-21. Apprentissage

Les actus de vos  
centres de formation  
professionnelle 2022

### 24. Formations

Votre programme  
1<sup>er</sup> semestre 2023

## EN RÉGION

### 10. Dossier

Projet de mandature :  
3 questions à Joël Fourny,  
Président de la CMA  
des Pays de la Loire

Un programme  
en trois axes

### 17. Événements

Retour sur le Salon  
MIF Expo

Prix « Ma Ville  
Mon Artisan »

La baguette de pain au  
patrimoine immatériel  
de l'humanité

### 18. Veille juridique

Énergie : la CMA  
à vos côtés

J'établis un devis :  
quand et comment ?

### 22. Apprentissage

L'université régionale  
des métiers de l'artisanat

## REGARDS

30. Réforme des  
retraites Vers la fin  
de l'arlésienne ?

## Joël Fourny

Président de la  
CMA des Pays  
de la Loire



## Daniel Laidin

Président  
de la CMA  
de Vendée

**L**a fin d'année 2022 a été marquée par un contexte devenu de plus en plus difficile, tant pour les artisans, que pour les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).

La situation des entreprises artisanales se tend dans le contexte économique actuel, marqué par de fortes inquiétudes liées notamment au coût de l'énergie et à l'inflation. Après deux années de crise, la résilience dont ont fait preuve les artisans semble laisser progressivement la place à un climat de plus en plus pessimiste. C'est pourquoi, nous avons décidé de renforcer notre dispositif d'accueil et d'accompagnement des entreprises impactées par la situation actuelle. N'hésitez pas à pousser la porte de votre Chambre de métiers !

À l'image des artisans, le réseau des CMA connaît un moment de forte inquiétude avec la réduction de 7 millions d'euros, des moyens qui lui sont dévolus dans le cadre de la loi de finances 2023. Alors que les entreprises artisanales ont particulièrement besoin d'un accompagnement de qualité, le maintien de la capacité d'intervention de notre réseau doit être vu par l'État comme un investissement d'avenir en faveur du secteur de l'Artisanat comme des territoires. C'est l'ambition que nous avons retenue dans le cadre du plan de mandature (2021/2026), adopté en juin dernier et qui vous est présenté aujourd'hui dans le dossier central de ce numéro.

Enfin, en ce début d'année, je tiens, en mon nom et en celui de l'ensemble des élus de la CMA des Pays de la Loire, à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2023. Que celle-ci vous apporte la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets professionnels et personnels !

Envie d'aller plus loin ? [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)



@CMARPD



@CMARPD



accueil85@artisanatpaysdelaloire.fr



**LE MONDE DES ARTISANS N° 152 - JANVIER-FÉVRIER 2023.** Édition de la Vendée. Président du comité de rédaction des pages locales : Daniel Laidin. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée. **Rédaction des pages locales :** Aline Cherrey, Pauline Frangeul, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt. **Rédaction :** ATC (Tél. 0665622885, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Léo Mazzarini, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle). **Secrétariat de rédaction :** Tema6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique :** Pixel6TM. **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquières (Tél. 0622693022, fax 0561594007, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquières (Tél. 0610348133, fax 0561594007, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies :** Pixel6TM, CMA France, CMA Pays de la Loire, © pages départementales : CMA85 sauf mention contraire. **En couverture :** CMA France. **Promotion diffusion :** Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/ATM (Tél. 0387691801). **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **Président et directeur de la publication :** François Grandidier. **N° commission paritaire :** 0326 T 86957. **ISSN :** 1271-3074. **Dépôt légal :** à parution. **Impression :** Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt. **Origine du papier :** Suisse. **Taux de fibres recyclées :** 55 %. **Certification :** PEFC 100 %. **Eutrophisation :** 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Vendée.

# Retour en images sur...

## LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Nouvelle année de mobilisation et d'engagement pour la CMA des Pays de la Loire! Coordonnée par l'Ademe, la SERD a pour objectif de promouvoir une économie circulaire, sociale et solidaire. Pour l'édition 2022, du 19 au 27 novembre, une vingtaine d'événements était organisée dans la région: expositions, remises de trophées Éco-défis, Répar'show (démonstrations et promotion de la réparation). Retour en images sur les événements vendéens.

 20 NOV.  PAYS DE POUZAUGES

### Salon du Zéro Déchet



 21 NOVEMBRE

### Webinaire « Alimentaire : des alternatives aux emballages à usage unique »

M. Porchier, responsable commercial de l'entreprise Au bout de l'art, située à Chantonay et labellisée Éco-défis, a témoigné et partagé ses bonnes pratiques avec Sycléo, solution vendéenne d'emballages consignés représentée par Charles Viaud, et située au Fenouiller.

 23 NOVEMBRE  EMMAÛS À VAIRÉ

### Journée de la réparation en partenariat avec Trivalis

Six artisans Répar'acteurs étaient présents pour présenter leur activité de réparation: MDéco9 Relook Meubles et Objets Eléonore déco85, Guiom'art, C'stylé décoratrice et coach d'intérieur, l'Atelier du Joaillier, l'Atelier A tous vents, Cagette kdo surprise.



 25 NOVEMBRE  SALIGNY

### Remise de trophées Éco-défis à l'Atelier Blanche de Jade



Bravo à Christel Vital (Atelier Blanche de Jade, bijoux en porcelaine, Saligny), Denise Dubreuil (Beauté intérieure, tapissière d'ameublement, Chantonay), Laetitia et Benjamin Poiraud (Brioche et Pâtes à choux, boulangerie-pâtisserie, Mareuil sur Lay Dissais), Christophe Bray (Au bout de l'Art, boucherie-charcuterie-traiteur, Chantonay), Anthony Dugué (Bonnin-Dugué, plâtrier/isolation/poêle à bois, Saint Christophe du Ligneron), David Guibert (EURL DG Eco, menuiserie et éco-habitat, Cugand), Mélanie Charpentreau (Au fil de Léontine, mercerie et ateliers de couture, Les Herbiers), et Eva Ponthoreau (Atelier Côme et Marcel, maroquinerie, l'Aiguillon-sur-Vie). Chantal Goichon, Vice-Présidente de la CMA Vendée et Guy Plissonneau, Maire de la Gënëtouze et Président de la communauté de communes Vie et Boulogne, ont remis les trophées.

 27 NOVEMBRE  MOULLERON-LE-CAPTIF

### Remise de trophées Éco-défis et exposition des Répar'acteurs lors de l'événement « Service (bien) compris! »



Trophées Éco-défis : Bravo à Christine Sauzeau, tapissière d'ameublement à Aizenay (CZ Atelier) et à Sophie Ducarme, couturière à La Roche-sur-Yon (Abracadabra Créations). Les trophées ont été remis par Chantal Goichon, Vice-Présidente de la CMA Vendée. La journée a été ponctuée de nombreux témoignages: Guillaume Chauchet (Guiom'art, Dompierre-sur-Yon), Jérémy Cantin (Eneo, Les Brouzils), et Benoît Loizeau (Benoît Pianos, Saint-Fulgent). Exposition Répar'acteurs : relooking de meubles et d'objets, couture zéro déchet, réparation informatique, revalorisation de mobilier métal et bois, tapisserie d'ameublement, réparation de pianos.

#### ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR ÉCO-DÉFIS ET RÉPAR'ACTEURS ?

CONTACTEZ PAULINE FONDA •  07 72 28 86 86 •  pfonda@artisanatpaysdelaloire.fr

CONTACTEZ BÉNÉDICTE LIDON •  06 74 55 23 42 •  blidon@artisanatpaysdelaloire.fr

## Transmission des entreprises artisanales

# Un enjeu majeur pour les territoires

**En Vendée, 38 % des dirigeants d'entreprises artisanales ont plus de 50 ans ! La transmission des entreprises artisanales est un enjeu stratégique et économique pour les territoires : proximité, croissance, emploi, aménagement et maillage du territoire, formation, transmission de savoirs et savoir-faire...**



*Leslie Gaillard, conseillère départementale, Stéphane Sacco, cédant, Frédéric Mézerette, repreneur, Jeanne-Marie Petit, assistante de direction de la SAS Gibaud, Dominique Jahier, conseiller CMA, Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée.*

**A**utant de sujets sur lesquels les collaborateurs des CMA sont mobilisés, avec des actions ciblées autour de la transmission d'entreprise. Du 18 au 25 novembre 2022, la CMA des Pays de la Loire a participé à la Semaine nationale de la création transmission (SNCT), à destination des créateurs, cédants, repreneurs ou porteurs de projet en reconversion professionnelle. En Vendée, cette semaine a notamment permis de mettre en avant un parcours réussi de cession-reprise d'entreprise artisanale, celui de la SAS Gibaud, à Fontenay-Le-Comte. Stéphane Sacco, cédant, et Frédéric Mézerette, repreneur, ont bénéficié de l'accompagnement de la CMA. En présence de Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée, de représentants du maire de Fontenay-Le-Comte, et de Leslie Gaillard, conseillère départementale du canton de Fontenay-Le-Comte, ils ont témoigné de leur expérience.

### Information, mise en relation, accompagnement et juste collaboration

La SAS Gibaud est spécialisée dans la rénovation du patrimoine bâti ancien (taille de pierres, enduits traditionnels, couverture). Créée en 1988, elle est bien implantée et fait valoir quelques rénovations emblématiques comme l'ancienne caserne Belliard, ou l'église de Vouvant. Stéphane Sacco, 61 ans, le cédant, a lui-même repris l'entreprise en 2015. La SAS Gibaud compte aujourd'hui une dizaine de salariés en production. En 2021, c'est à la suite d'une réunion d'information sur la cession organisée à la

CMA Vendée que débute l'accompagnement de M. Sacco dans la recherche d'un repreneur. Frédéric Mézerette, 48 ans, le repreneur, dispose quant à lui d'une expérience dans la conduite de travaux et gestion d'affaires. En 2021, il prend contact avec la CMA pour l'aider dans son projet. La CMA lui présente alors plusieurs entreprises. M. Mézerette reprend la SAS Gibaud en juillet 2022. Depuis la reprise, cédant et repreneur collaborent avec une juste répartition des rôles, sans remise en question de l'autorité du cédant, permettant la bonne prise en main de l'entreprise par M. Mézerette. Le principal défi du repreneur est de poursuivre le travail de l'entreprise et de pérenniser l'activité avec l'aide des collaborateurs déjà en place.

### La transmission : un enjeu majeur

La CMA des Pays de la Loire est aux côtés des chefs d'entreprises, à toutes les étapes de la vie de leur structure : naissance du projet, création/reprise de l'entreprise, développement, transmission. En Vendée, une trentaine de collaborateurs assurent cet accompagnement. Leur rôle est également d'encourager les chefs d'entreprises à anticiper et préparer l'étape de la transmission, et les porteurs de projet à considérer la reprise comme une opportunité de devenir chefs d'entreprises.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ DOMINIQUE JAHIER**  
 06 08 23 99 10  [djahier@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:djahier@artisanatpaysdelaloire.fr)

Mobilité et coopération internationale au Bénin

# Le projet est lancé!

Soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Conseil départemental de Vendée, le projet de mobilité et de coopération avec le Bénin a été lancé le 14 novembre 2022, dans le cadre du programme Jeunesse VIII.



PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS  
DES ENTREPRISES

## LANCEMENT DU CIP 85

Le CIP, ou Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises est une association loi 1901 créée en Vendée depuis juillet 2022. Son objectif? Orienter les entreprises en difficulté et leur donner les moyens d'éviter une liquidation.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE?

Tout chef d'entreprise en difficulté, profession libérale, entreprise artisanale ou commerçant, quel que soit son statut (micro-entreprise, au réel).

### COMMENT CELA SE PASSE ?

- ▶ Il suffit d'appeler le numéro suivant (national) : 0800 100 259
- ▶ Le CIP national oriente l'entreprise en difficulté vers le CIP correspondant à sa localisation géographique.
- ▶ Le chef d'entreprise peut exposer sa situation devant une commission ou lors d'un « entretien du jeudi », documents à l'appui. La commission est composée d'un ancien juge du tribunal de commerce, d'un avocat, d'un expert-comptable et d'un conseiller économique (CMA pour les artisans, CCI pour les commerçants). À l'écoute, elle tente de comprendre la problématique, de la reformuler, et propose ensuite des préconisations et des conseils. Elle peut aussi orienter vers des partenaires pour répondre aux difficultés. Aucun document écrit n'est conservé pour assurer une totale confidentialité.

### QUAND ONT LIEU LES COMMISSIONS ?

Les commissions ont lieu chaque troisième jeudi du mois, à la CMA Vendée.

 **CONTACT : 0800 100 259**



Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée, et Gervais Hounkpé, maire de Lokossa, signent la convention de partenariat.

**P**armi les actions envisagées pour le projet qui sera réalisé du mois d'août 2022 au mois de juillet 2023 : mobilité au Bénin et réciprocity en France pour les apprentis français et béninois, missions d'expertise dans les secteurs de la formation professionnelle en boulangerie et mécanique.

Les liens de coopération ont été formalisés par la signature d'une convention entre l'ensemble des parties prenantes françaises et béninoises impliquées : la CMA Vendée, le Conseil départemental de la Vendée et la municipalité de Lokossa.

### Le projet 2022-2023 en quatre actions

- ▶ Mobilité de 8 apprentis mécaniciens et 8 apprentis boulangers au Bénin : échange de pratiques et renforcement des capacités.
- ▶ Accueil en Vendée de 4 apprentis et artisans béninois dans les secteurs de la mécanique et de la boulangerie : partage de connaissances et compétences.
- ▶ Éducation à la citoyenneté sur la coopération et la solidarité internationale entre la Vendée et le Bénin : actions de sensibilisation par les apprentis de l'URMA Vendée.
- ▶ Structuration de la formation professionnelle dans les secteurs de la mécanique et de la boulangerie au Bénin : analyse et adaptation des outils et pratiques mis en place, ingénierie pédagogique des formations en mécanique et en boulangerie et réalisation d'un dossier de projet de création d'un centre de formation en boulangerie pour les partenaires et financeurs.



Étude santé des dirigeants

# 86 % des artisans satisfaits de leur vie d'entrepreneur



**3,5/5, c'est la note moyenne de satisfaction des 656 répondants à la quatrième enquête « Pratiques santé des artisans en Pays de la Loire ». Quelle réalité se cache derrière ce chiffre ?**

**P**our la quatrième année consécutive, la CMAR des Pays de la Loire, en partenariat avec Harmonie mutuelle région Atlantique, a dévoilé les résultats d'une étude sur la santé des artisans de la région. Ce travail apporte un nouvel éclairage, proposant des pistes complémentaires pour continuer à agir ensemble et favoriser un entrepreneuriat en pleine santé.

## Les principaux indicateurs santé 2022

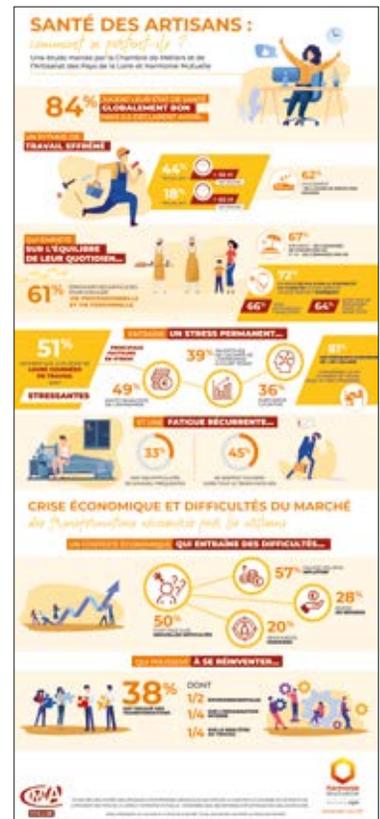
**84 %** déclarent être en bonne santé et **80 %** déclarent une activité stable ou en hausse.

**1** artisan sur **2** considère ses journées de travail relativement stressantes (+ 3 pts par rapport à 2021). Ils sont **81 %** chez les employeurs de 2 salariés et plus (contre **68 %** en 2021) **44 %** travaillent plus de 50 h/semaine. Ce chiffre passe à **75 %** dans les entreprises de 2 salariés et plus. **45 %** expriment de la fatigue

dont, **33 %** avec des difficultés de sommeil fréquentes.

**6** sur **10** n'arrivent pas à préserver un équilibre de vie professionnelle-personnelle. Difficultés ressenties:  $\frac{1}{2}$  sont liées au contexte. TOP 3 : Hausse des prix, baisse des revenus, difficultés économiques et financières et les ressources humaines. Transformations engagées: TOP 3 : Environnementales, l'organisation interne et la QVCT bien-être au travail.

Pistes d'actions exprimées pour améliorer leur vie de chef d'entreprise: Gestion temps et des pratiques santé (stress, sommeil...). En 2022, grâce au partenariat, nous avons assuré la promotion d'outils comme une série de cinq podcasts thématiques, les solutions assurancielles de notre partenaire pour mieux se protéger face aux risques inhérents de l'activité professionnelle ainsi que la valorisation d'initiatives exemplaires d'artisans engagés.



## PRIX SANTÉ ENTREPRENEURS 2022

# 3 chefs d'entreprise artisanale récompensés

La CMA soutient ce concours qui met à l'honneur des bonnes pratiques en santé (bien-être des salariés, du chef d'entreprise, des clients). Le jury du 8 octobre dernier a primé trois entreprises artisanales dont une lauréate du deuxième prix national. Bravo à tous!

- ▶ 1<sup>er</sup> prix régional: Cyril Bazin • EURL LC Bazin • Coiffure en salon 44 • Action: le bien-être en entreprise avec la fermeture des salons le samedi
- ▶ 2<sup>e</sup> prix régional: Carole Abdou-Collin • Tissol Protect 85 • Action: une marque de vêtements de haute protection solaire 100 % française
- ▶ 3<sup>e</sup> prix régional et 2<sup>e</sup> au prix national: Alice Rouet • Les Pas de Chichi 85 • Action: la prothèse capillaire partielle.

**POUR ALLER PLUS LOIN, CONTACTEZ MERIEM BOUTERA, CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ AU TRAVAIL DES CHEFS D'ENTREPRISE: [mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr) • ☎ 06 49 27 52 63**

RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER  
DE BIEN TRANSMETTRE,  
EN TOUTES CIRCONSTANCES.



Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel, avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de protéger ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion.\*

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

**BANQUE POPULAIRE  
GRAND OUEST**



\*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

**Prévoyance Pro +** est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. **BPCE Vie**, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. **BPCE Prévoyance**, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris. 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Gregoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

THE NEW

17



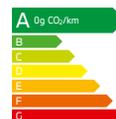
100% ÉLECTRIQUE

DÉCOUVRIR



**BMW ENVERGURE LA ROCHE SUR YON**  
80, RUE DE LA CROISEE  
85000 MOUILLERON LE CAPTIF  
02 51 37 36 27

Consommation d'énergie électrique de la BMW i7 : 18,4 – 19,6 kWh/100 km. Autonomie en mode électrique : 590 - 625 km. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.



Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

## Formation ADEA

# 30 ans, ça se fête !

**D**ans les entreprises artisanales, le manque de disponibilité du chef d'entreprise pour les tâches administratives amène souvent les conjoints(es) et/ou assistants(es) à prendre de nombreuses responsabilités dans l'organisation et le suivi de la gestion courante de l'entreprise. Cela nécessite à la fois de la confiance en soi et des compétences affirmées sur toutes les fonctions : commercial, juridique, finance, management. Accompagner les personnes assistant le dirigeant au quotidien dans cette démarche est donc primordial. C'est pourquoi la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vendée a mis en place, depuis 30 ans, une formation spécifique qui leur est destinée : la formation Assistant(e) de dirigeant(e) d'entreprise artisanale (ADEA).

Le 8 mars prochain, les 1200 conjoints(es) d'entreprises artisanales formé(e)s depuis 30 ans en Vendée seront convié(e)s et mis(es) à l'honneur à l'occasion d'un



événement convivial à La Roche-sur-Yon, organisé avec le concours du Conseil départemental de la Vendée et le Crédit Agricole Atlantique Vendée. Ce dernier rassemblera également les équipes pédagogiques qui les accompagnent dans cette formation de 18 mois, pour un temps fort rythmé et festif, sur le thème « Osez être remarquable ».

Audace, créativité, émotion... Nous reviendrons en images sur cet événement qui s'annonce riche, dans notre prochain numéro !

## Trophées Avenir

# Dernière ligne droite

**Et si vous donniez vie à vos ambitions ? Participez aux Trophées Avenir Jacques Audureau !**

**Pour qui ?**

Pour valoriser les personnes ayant créé/repris une entreprise entre le 01/12/21 et le 30/11/22.

**Les prix**

Le gagnant sera récompensé par un prix de 2 000 €, ainsi qu'une prestation de communication d'une valeur de 2000 €. Et vous pourrez peut-être obtenir 2000 € supplémentaires, au titre du prix d'excellence « Jacques Audureau » !

**Pourquoi concourir ?**

Pour développer votre réseau, partager des expériences et de bons moments de convivialité.

**Comment concourir ?**

C'est rapide et gratuit ! Candidatez dans l'une des six catégories suivantes : production artisanale/production industrielle/agriculture/commerce/service aux particuliers/service aux entreprises.



Aucun bilan à produire, le jury sera sensible à une réelle originalité ou innovation, votre profil, votre ambition, votre domaine d'activité. Il sera aussi attentif à un besoin spécifique en termes d'investissement, de communication, de développement.

**Dernière ligne droite !**

Vous avez jusqu'au 8 janvier pour compléter votre dossier en ligne sur [www.lestropheesavenir.fr](http://www.lestropheesavenir.fr).

Les dossiers seront étudiés par les conseillers des Chambres consulaires, puis les candidats devront pitcher (sans support type diaporama) devant les autres candidats de leur catégorie ainsi qu'un jury, lors de soirées organisées les 6 et 7 mars prochains.

La cérémonie de remise des trophées aura lieu le 13 avril à la CCI Vendée. Les résultats ne seront pas dévoilés avant.

**POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ AUDREY GALLARD**

 02 51 44 35 40

 [agallard@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:agallard@artisanatpaysdelaloire.fr)

**Ce dossier vous présente le programme de mandature élaboré par les élus de l'artisanat. Il a pour ambition de tracer les perspectives pour les quatre années à venir, afin que la Chambre de métiers et de l'artisanat joue pleinement son rôle aux côtés des entreprises pour favoriser leur adaptation aux nouveaux modèles économiques et, par-là, conforter leur compétitivité et leur pérennité. Vous trouverez ci-dessous une interview du Président de la CMA des Pays de la Loire et de CMA France, Joël Fourny, qui dresse un état des lieux de la situation des artisans dans cette période de crise économique que nous traversons.**



3 questions à ...

# Joël Fourny, Président de la CMA des Pays de la Loire et Président de CMA France



Redonner confiance aux artisans

## Quelle est la situation de l'artisanat en France et dans les Pays de la Loire ?

Après plus de deux années de crise sanitaire, une crise géopolitique avec la guerre en Ukraine s'est installée et continue encore à ce jour. Les premières conséquences économiques pour l'artisanat se sont fait rapidement ressentir et semblent s'installer durablement.

Jusqu'à l'été dernier, ce contexte n'avait pas affaibli ou peu l'optimisme qui caractérise les artisans qui continuaient à envisager sereinement des investissements et le développement de leurs entreprises.

Mais depuis septembre et en ce début d'année 2023, la situation est tout autre : les chefs d'entreprises artisanales sont encore confiants, mais ils expriment désormais leurs inquiétudes face à un contexte inflationniste, des hausses de prix ininterrompues qui pourraient compromettre leur activité, des marges de plus en plus réduites et une trésorerie fragilisée.

Ils attendent les dispositifs de soutien du Gouvernement, ainsi que celles des divers fournisseurs d'énergie pour se projeter. Pour beaucoup, ils sont

concentrés sur le maintien des emplois, leur activité et la survie de leur entreprise pour d'autres. Ils gèrent au jour le jour leur activité face aux incertitudes de leurs fournisseurs, la disponibilité des matières premières, les hausses de coût soudaines... les coûts de l'énergie. Les Pays de la Loire sont une région toujours dynamique et attractive avec un fort développement. L'engagement pour cette région bénéficie aux artisans du bâtiment pas exemple. Cette situation plutôt favorable ne règle pourtant pas la question conjoncturelle de la rentabilité et de la marge nécessaires aux entreprises de ce secteur.

Dans d'autres secteurs, comme celui de l'alimentaire, le panier moyen baisse, mais l'activité reste soutenue. Les entreprises de services à la personne, notamment l'esthétique, sont fortement impactées par les hausses de l'énergie. Elles se retrouvent dans des situations préoccupantes.

Nous devons être vigilants, en veille vis-à-vis de ces entreprises et rester en étroite collaboration avec les organisations professionnelles pour leur apporter le soutien dont elles peuvent avoir besoin.



*Joël Fourny,  
Président de la  
CMA des Pays  
de la Loire et  
Président de  
CMA France.*

 **Écouter, accompagner,  
soutenir**

### **Quels sont les grands enjeux pour la CMA des Pays de la Loire ?**

Tout d'abord, il nous faut accompagner toutes les entreprises dans cette période d'incertitude, en adaptant nos offres de services pour répondre à leurs préoccupations du moment : besoin de conseils pour la commercialisation, appui au recrutement de main-d'œuvre, choix concernant la gestion de leur entreprise, baromètre économique régulier, mise en contact pour la transmission de leur entreprise...

Ensuite la CMA des Pays de la Loire doit poursuivre son accompagnement des artisans dans les mutations technologiques, numériques et écologiques actuelles afin qu'elles fassent les bons choix pour leur avenir leur permettant, par exemple, de mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

La CMA est aussi attentive et présente dans les réflexions menées par les collectivités locales sur les sujets de maîtrise du foncier, en apportant une vision globale avec le développement sur notre territoire de toutes les filières (dans le cadre des ZAN par exemple). Enfin, sur le volet formation, il faut continuer à renforcer notre collaboration avec les organismes professionnels, qui connaissent les évolutions de leurs

métiers et nous aident à adapter nos formations, nos outils pédagogiques, nos plateaux techniques. La formation est liée aux enjeux de développement des entreprises, mais aussi de transmission de ces dernières et de préservation de métiers rares.

 **Renforcer le lien CMA et artisans**

### **Quelles sont les priorités 2023 pour la CMA des Pays de la Loire ?**

Soutenir, maintenir, développer l'économie artisanale est une priorité pour les CMA ; partout en France et dans la région des Pays de la Loire, laquelle représente près de 90 000 entreprises et plus de 160 000 emplois. Nous devons faire en sorte que les services et le rôle de la Chambre soient plus connus auprès des artisans. Les Chambres de métiers et de l'artisanat sont l'acteur du dernier kilomètre, elles s'assurent que les politiques publiques touchent bien les artisans et répondent à leurs besoins et attentes.

Dans cette période d'instabilité délicate, les Chambres sont en relation permanente avec les entreprises. Elles ne sont pas isolées et doivent faire appel à nos services.

Je vous invite tous à vous rapprocher de votre CMA pour profiter de ses services, conseils et soutien.



Daniel Laidin,  
Président  
de la CMA  
Vendée

3 questions à...

## Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée

**Vous êtes Président de la CMA Vendée depuis un peu plus d'un an, quel rôle entendez-vous jouer sur votre département ?**

Je suis aujourd'hui engagé sur un 2<sup>e</sup> mandat de Président de la CMA Vendée. Depuis 6 ans maintenant, ma mission principale consiste à assurer la mise en œuvre du programme de mandature, voté par la CMA Pays de la Loire. Pour cela, je fais le lien auprès des élus du département, lors des conseils territoriaux. En interne, à la CMA Vendée, je suis également l'interlocuteur des services, en binôme avec David Ruffin, Directeur territorial. Ensemble, nous souhaitons faciliter la collaboration transversale. Pour cela, nous organisons des rencontres entre les collaborateurs du siège et ceux de l'URMA, notre centre de formation professionnelle. Cela ne peut qu'être bénéfique pour les artisans et les jeunes qui sollicitent nos services. Enfin, en externe, je poursuis ma mission de représentation des intérêts de l'artisanat sur le territoire. Cela passe par des rencontres avec les élus locaux: Présidents d'EPCI, maires, représentants du département et préfet. Bien qu'il n'ait pas de compétence économique, nous travaillons avec le Conseil départemental sur les questions de mobilité et d'international et sur l'orientation de nos jeunes vers les métiers de l'artisanat.

**Quels sont les principaux enjeux pour l'artisanat vendéen ?**

En France, 79 % des entreprises sont des petites et moyennes entreprises. En Vendée, 38 % des

entreprises sont artisanales. À ce titre, les petites et moyennes entreprises artisanales méritent une plus grande reconnaissance! Les accompagner dans leur création et transmission est également un enjeu stratégique et économique pour la Vendée. En matière de création, il est important de soutenir les porteurs de projets engagés sur un statut microentrepreneur, car beaucoup d'entre eux s'orienteront ensuite sur un statut d'entreprise individuelle ou de société, lorsqu'ils auront trouvé leur marché. En ce qui concerne la transmission, 38 % des dirigeants d'entreprises artisanales vendéens ont aujourd'hui plus de 50 ans! La CMA doit être aux côtés de toutes les entreprises artisanales, à chaque étape de leur développement.

**Vous êtes traiteur, quel regard portez-vous sur votre secteur d'activité et plus largement sur l'artisanat ?**

Je suis bien sûr attentif aux difficultés rencontrées par le secteur alimentaire: hausses du coût de l'énergie, des matières premières. En dépit de cette période compliquée, les entreprises artisanales continuent de se développer, notamment grâce à une fréquentation touristique continue sur le département. La qualité des produits est également un atout à valoriser, pour poursuivre la dynamique actuelle, malgré tout. Je souhaite aux entreprises artisanales de l'alimentaire, du bâtiment, de la production et des services, mes meilleurs vœux de développement et de réussite dans leur projet d'entrepreneur, pour cette année 2023.



PROJET DE MANDATURE 2021-2026



# La représentation politique

## Axe 1

### ► Placer l'artisanat au cœur du territoire : représenter, relayer et mailler

- Relayer les préoccupations des artisans et favoriser leur intégration dans les politiques et dispositifs publics
- Orienter les entreprises artisanales et faciliter la recherche de solutions auprès de la CMA, des élus locaux ou d'autres partenaires
- Prendre position sur les grands sujets d'intérêt général locaux, régionaux et nationaux
- Porter le rôle et la place de l'artisanat dans les domaines de l'économie, de la formation, du sociétal, de l'éducatif et du social
- Promouvoir l'artisanat comme un facteur d'une économie résiliente et un levier de développement local
- Favoriser les échanges avec les élus locaux, les artisans et les organisations professionnelles et nouer des partenariats avec les acteurs du monde économique et de la formation
- Affirmer la CMA comme un acteur de l'aménagement du territoire et de la transition écologique
- Identifier les artisans, force vive du territoire et les associer aux actions de la CMA

PROJET DE MANDATURE 2021-2026



# Les services rendus aux entreprises artisanales et aux territoires

**Axe 2**

## ► Faire de la CMA, le partenaire incontournable des artisans et du territoire: innover, adapter, fidéliser

- Construire une offre de services différenciée et adaptée selon les types d'entreprises et les besoins des artisans
- Proposer un accompagnement collectif ou individuel tout au long de la vie de l'entreprise
- Faire de la CMA un interlocuteur expert auprès des collectivités pour le développement de leur territoire, à travers une offre de services sur mesure
- Moderniser notre offre de formation initiale et continue au service des entreprises et des savoir-faire artisanaux (innovations pédagogiques, nouveaux partenariats...)
- Positionner la CMA comme un acteur incontournable de l'orientation et du recrutement et un partenaire global sur le plan des compétences
- Construire une nouvelle relation avec les artisans à travers un parcours utilisateur et une relation clientèle
- Accompagner l'action de l'État sur les territoires et contribuer aux opérations visant le développement économique et social
- Développer l'action à l'international: accompagnement des entreprises à l'export, mobilité internationale, coopération au développement

PROJET DE MANDATURE 2021-2026



# Promouvoir l'artisanat et renforcer la notoriété de la CMA

**Axe 3**

## ► Renforcer la notoriété de la CMA : communiquer, promouvoir, mobiliser

- Positionner la CMA comme créatrice d'avenir : de l'acquisition de compétences à l'insertion, à la création d'entreprise
- Renforcer la promotion de l'offre de services et augmenter la lisibilité de la CMA
- Encourager et promouvoir l'excellence dans l'artisanat : prix, événements, titres de qualification d'artisan et de maître artisan
- Valoriser le travail dans l'artisanat comme levier de réussite personnelle et professionnelle pour tous
- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin, ainsi que la mixité des métiers
- Promouvoir l'excellence dans les métiers d'art comme vitrine des savoir-faire de l'artisanat
- Communiquer sur la diversité des métiers innovants du secteur artisanal, présenter des parcours atypiques et la réussite de jeunes diplômés à l'international notamment (Club URMA)

Savoir-faire ligérien récompensé

# Retour sur le Salon MIF Expo

Du 10 au 13 novembre dernier, le réseau des CMA était présent lors de la 10<sup>e</sup> édition du Salon MIF Expo. Le village artisanal organisé par CMA France, réunissait plus de 100 entreprises artisanales représentant toutes les régions de France.



Ci-dessus : Daniel Laidin, Christelle Morançais et Joël Fourny sur le stand de l'entreprise JHP - Couteaux Morta • Remise du grand prix public à M. Jean-Henry Pagnon, Atelier JHP - Couteaux Morta.

La région des Pays de la Loire était représentée par 5 entreprises ambassadrices des savoir-faire ligériens dont l'une d'elle a été récompensée : l'Atelier JHP – Couteaux Morta de Jean-Henry Pagnon, fabricant artisanal de couteaux en morta, a reçu le grand prix du public MIF 2022 ! Le collectif « Made In Pays de Loire » (représenté par sa Présidente Nadine Gouello), accompagné par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la

Loire et le conseil régional, était également présent avec 14 entreprises artisanales ligériennes. Des girouettes aux produits alimentaires, en passant par du linge de maison ou des produits de maroquinerie, toutes ont présenté des produits d'une grande qualité et diversité. Grâce à ces acteurs ligériens, l'excellence artisanale des Pays de la Loire a été grandement représentée pendant ces quatre jours d'exposition, auprès de plus de 100 000 visiteurs !

Prix « Ma Ville Mon Artisan »

## Bravo au Pays fléchois

La communauté de communes du Pays fléchois (72) est lauréate du prix « Ma Ville Mon Artisan » qui récompense les collectivités locales qui, par leurs actions, encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales.

La communauté de communes du Pays fléchois n'a cessé de développer sa politique en matière économique. Depuis 1986, elle a souhaité accompagner les entreprises industrielles et artisanales par la mise en place de près de 40 bâtiments blancs sur son territoire. Depuis 2018,

dans une démarche de valorisation des métiers et savoir-faire de l'artisanat, elle a créé un collectif pour monter un Salon du Savoir-Faire en Pays fléchois qui se déroule chaque année au mois d'avril. Objectif : que les entreprises puissent montrer leur savoir-faire devant les jeunes et le grand public.

 Visionner la vidéo dédiée qui présente les actions mises en place :



UNESCO

### LA BAGUETTE DE PAIN AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Le 30 novembre dernier, le comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco a inscrit « les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La baguette est emblématique du patrimoine artisanal et alimentaire français, puisque 12 millions de consommateurs français poussent la porte d'une boulangerie et plus de 6 milliards de baguettes sortent des fournils chaque année. Elle véhicule les valeurs de convivialité et de partage mais aussi un caractère populaire et de lien social. Cette inscription, hautement symbolique, défend la baguette traditionnelle et le savoir-faire de l'artisan boulanger.



Énergie

## La CMA à vos côtés

**Artisans, la flambée des coûts de l'énergie affecte vos entreprises en fragilisant les modèles économiques et en impactant votre trésorerie. Dans ce contexte, la CMA est plus que jamais mobilisée à vos côtés.**

**T**ous les artisans sont invités à pousser la porte de leur CMA pour faire un point sur la situation de leur entreprise et évoquer les accompagnements dont ils peuvent bénéficier pour surmonter cette période. Ainsi, les conseillers de la CMA des Pays de la Loire accueillent les entreprises artisanales pour les aider : actions à mettre en place pour améliorer leurs performances énergétiques, bonnes pratiques, éco-gestes, vérification des conditions d'éligibilité aux dispositifs d'aides mis en place par l'État...

**CONTACTEZ-NOUS, NOUS REVENONS VERS VOUS SOUS 48H :**

En Loire-Atlantique • 02 51 13 83 00 • [developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr)

En Maine-et-Loire • 02 41 22 61 00 • [developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr)

En Mayenne • 02 43 49 88 88 • [developpementdurable53@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable53@artisanatpaysdelaloire.fr)

En Sarthe • 02 43 74 53 53 • [developpementdurable72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable72@artisanatpaysdelaloire.fr)

En Vendée • 02 51 44 35 00 • [developpementdurable85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:developpementdurable85@artisanatpaysdelaloire.fr)

FORMALITÉS JURIDIQUES

### LA CMA, TOUJOURS VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE

Conformément à la dynamique de la loi PACTE (2019), la simplification administrative voulue par le Gouvernement se poursuit avec le lancement du guichet unique pour les formalités des entreprises. Le site, déjà ouvert, deviendra l'unique voie pour que les entreprises puissent effectuer leurs formalités de création, modification ou radiation, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette nouvelle plateforme permettra de déclarer en ligne l'ensemble de vos formalités auprès des organismes associés (INSEE, organismes sociaux, organismes fiscaux, etc.). Les données seront consignées dans le registre national des entreprises (RNE) géré par l'INPI, qui fusionnera les différents registres dont le répertoire des métiers.

Artisans, votre CMA est toujours là pour vous accompagner dans l'enregistrement de vos formalités juridiques. Cela se traduit concrètement par une prise en charge complète et personnalisée de vos dossiers. Vous bénéficiez systématiquement d'un interlocuteur expert dédié. Les CMA valident également les déclarations dont l'activité dépend du secteur artisanal et poursuivent le contrôle de la qualification professionnelle.

**“ Être à vos côtés, c'est notre métier! ”**



GUGU

Informations légales

# J'établis un devis : quand et comment ?

Le devis engage le professionnel quant à l'étendue des travaux, leur coût et les délais prévus. Il n'engage le client qu'à partir du moment où il aura apposé sa signature au bas du devis et la mention « bon pour travaux ». Un avenant peut toujours être signé en accord entre les deux parties en cours des travaux afin de faire évoluer la prestation, et parfois donc le prix.

 D'INFORMATIONS  
sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)



**Vous proposez des prestations à des particuliers ? Il est possible que l'établissement d'un devis s'impose à vous de manière obligatoire. Votre CMA et la DREETS, service régional de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie vous informent sur vos obligations légales.**

## Quand fournir un devis ?

Si vous n'avez pas déterminé au préalable le prix d'une prestation, ou lorsque le prix ne peut pas être déterminé à l'avance, vous devez fournir un devis au client, si celui-ci le sollicite. Dans le cas où le prix exact de la prestation ne pourrait pas être indiqué a priori, vous êtes tenu d'indiquer une méthode de calcul permettant de vérifier ce prix a posteriori. Le prix est en principe ferme sauf si une clause d'actualisation est prévue sur le devis et mentionne l'indice de référence utilisé pour ajuster le prix (en cas par exemple d'évolution du coût des matières premières). Le montant de la prestation peut aussi déterminer l'obligation de délivrer un devis à votre client (ex. : services à la personne si montant de la prestation supérieur ou égal à 100€ TTC par mois). Cette obligation concerne, indépendamment de leur montant, les prestations de :

- ▶ dépannage, entretien, réparation dans les secteurs du bâtiment et de l'équipement de la maison
- ▶ déménagement
- ▶ location de voiture
- ▶ opération funéraire
- ▶ appareillage auditif
- ▶ chirurgie esthétique
- ▶ optique médicale.

## Un devis est-il facturable ?

Le devis est obligatoirement gratuit dans le domaine du déménagement, des pompes funèbres, la vente de produits d'optique médicale... En-dehors de ces domaines, le devis est en principe gratuit mais un artisan peut le rendre payant : il doit alors informer en amont le client du prix à payer pour son établissement, et pourra proposer de déduire le montant du devis de la prestation éventuellement fournie par la suite.

## Quel contenu ?

Le contenu du devis peut différer en fonction de la prestation envisagée mais doit mentionner, a minima, les informations suivantes :

- ▶ la date du devis
- ▶ le nom et l'adresse de votre entreprise
- ▶ le nom du client
- ▶ la date de début et la durée de la prestation dans le cas de travaux
- ▶ le décompte détaillé de chaque prestation et produit, en quantité et en prix unitaire
- ▶ le prix de la main-d'œuvre
- ▶ les frais de déplacement
- ▶ la somme globale en hors taxes (HT) et en toutes taxes comprises (TTC)
- ▶ la date ou délai butoir d'exécution.

Pour des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment, le devis doit indiquer également la **durée de validité de l'offre**, ainsi que le **caractère gratuit ou payant du devis**.

# Les actus de vos centres de formation professionnelle 2022



RETOUR SUR...



*Gaëtan Violleau, formateur en métallerie au BTP CFA Vendée et deux jeunes visiteurs.*



*Bastien Marionneau, professeur de charcuterie-traiteur à l'URMA Vendée.*



*Le Salon Vendée-Métiers.*

## Le Salon Vendée-Métiers

Après 4 ans d'absence, l'incontournable salon de l'apprentissage a opéré un retour en force avec **14 642** visiteurs les 26 et 27 novembre, contre **12 715** en 2018.

Parmi les **60** stands, BTP CFA Vendée et URMA Vendée présentaient leurs nombreux métiers et invitaient les visiteurs à les tester grâce à des animations assurées par des apprenants, des professionnels, et des entreprises qui ont donné de leur temps pour assurer ces démonstrations. Une édition portée par l'enthousiasme des exposants et par leur envie d'offrir au public le déclic pour leur (ré)orientation.

## Les remises de diplômes :

À BTP CFA Vendée, la manifestation se déroulait le 18 novembre dernier, dans le centre de formation professionnelle. Les **673** lauréats (**83,60 %** de réussite), familles et entreprises ont partagé un moment convivial avec les équipes du CFA.

L'occasion de mettre en valeur ses 15 Meilleurs Apprentis de France ainsi que Baptiste Lamy, médaillé d'excellence aux Worldskills International 2022 en Plâtrerie-Constructions sèches et Etienne Blanchard, médaillé d'or aux Worldskills Belgique 2022 en Peinture et Décoration.



*Thierry Dubin, directeur de BTP CFA Vendée (à gauche) et Christophe Chaperon, de l'association des Meilleurs Ouvriers de France Vendée, entourés des lauréats Meilleurs Apprentis de France.*

L'URMA Vendée célébrait le 2 décembre ses nouveaux diplômés à la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche, en présence de Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée. Au programme de cette soirée conviviale et festive dédiée aux jeunes, à leurs familles et entreprises : photos de promotion, interviews de diplômés, cadeaux et DJ. Bravo à toutes et tous, et merci aux équipes pédagogiques et éducatives ayant accompagné les apprenants tout au long de leur parcours de formation.



*Tout au long de la soirée, les diplômés ont pu prendre la parole et livrer leur témoignage sur leur parcours.*

## Les nouvelles entreprises formatrices reçues à BTP CFA Vendée

205 nouveaux employeurs ont recruté pour la première fois un(e) apprenti(e) et les ont inscrits à BTP CFA Vendée. Invités à participer à un temps de rencontre privilégiée, le 21 octobre ou 2 décembre, 44 entreprises et 52 personnes présentes ont bénéficié du programme suivant: informations sur l'apprentissage et du règlement du CFA, visite et échanges avec les équipes pédagogiques et administratives dans les ateliers, moment de convivialité. BTP CFA Vendée les remercie pour leur confiance.



### LES ACTUS DE L'URMA VENDÉE

Retrouvez-nous à Fontenay-le-Comte ! Pourquoi pas devenir apprenti(e) ? En tant que professionnel, et si je formais un(e) apprenti(e) ? Vous vous posez des questions

et vous avez besoin de réponses et de pistes de réflexion ? Venez rencontrer nos conseillères jeunes-adultes-entreprises à Fontenay-Le-Comte et découvrez l'apprentissage et les 40 formations proposées à l'URMA Vendée, du CAP au BTS!

**RENDEZ-VOUS:** les mercredis 11 et 18 janvier 2023, de 15 h à 19 h, à la Maison de l'entreprise et du territoire, 16 rue de l'innovation, Fontenay Le Comte.  
**PLUS D'INFOS:** 02513653 00

### PROFESSIONNELS, PENSEZ À VOUS FORMER !

Vous venez de recevoir la newsletter de BTP CFA Vendée vous présentant les prochaines formations courtes comme la formation des maîtres d'apprentissage ou celle de chefs d'équipe... et sinon, contactez [marie.baron@btpcfa-pdl.com](mailto:marie.baron@btpcfa-pdl.com).

Entreprises, pensez à déposer vos offres d'apprentissage dès à présent: [carole.cavoleau@btpcfa-pdl.com](mailto:carole.cavoleau@btpcfa-pdl.com)

## Connaissez-vous l'Orientibus ?

À L'HEURE DE CHOISIR UN MÉTIER, L'ORIENTIBUS EST LE RENDEZ-VOUS DE L'ORIENTATION.



Ce bus se déplace au cœur des territoires des Pays de La Loire pour venir à la rencontre des différents publics qui y découvrent les métiers, les formations au moyen d'outils ludiques et innovants. Ils participent à des ateliers pédagogiques (casques de

réalité virtuelle, tablettes) pour apprendre à se connaître, identifier les professions selon ses centres d'intérêt, découvrir par immersion des univers au cœur des entreprises, comprendre, grâce aux quiz et vidéos, les particularités des voies de formation et trajectoires possibles... BTP CFA Vendée et l'URMA Vendée y participent pour présenter l'apprentissage et leurs métiers. Qui mieux qu'un plombier pour parler plomberie ? Qui mieux qu'un charcutier pour parler charcuterie ? Alors, vous, professionnels qui manquez de candidats à l'apprentissage, contactez les établissements scolaires à côté de chez vous pour y participer en apportant votre témoignage et donner envie à des élèves de rejoindre vos effectifs !  
**PLUS D'INFOS SUR** [choisirmonmetier-paysdelaloire.fr](http://choisirmonmetier-paysdelaloire.fr)



### PORTES OUVERTES 2023

Vos centres de formation professionnelle ouvriront leurs portes en février ! Participez à cet événement incontournable du début d'année pour découvrir les ateliers, échanger avec les formateurs et procéder aux inscriptions !

► BTP CFA Vendée: vendredi 3 février (17 h-20 h) et samedi 4 février (9 h-16 h)

► URMA Vendée: vendredi 3 février 2023 (17 h-20 h) et samedi 4 février 2023 (9 h-17 h)

Les visiteurs auront la possibilité de s'inscrire pour venir à l'événement et auront un accueil personnalisé, en intégrant un petit groupe. Pas de panique ! Les visiteurs non-inscrits seront tout de même reçus.



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

UNIVERSITÉ RÉGIONALE  
DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT  
DES PAYS DE LA LOIRE

**2023**

# Journée portes ouvertes

**Formations par alternance**



**URMA**

Bien plus qu'une orientation

Réservez votre journée  
**samedi 4 février 2023**  
et en nocturne le vendredi 3 février à Angers et La Roche-sur-Yon

**URMA**

*Ste-Luce-sur-Loire*  
Place Jacques Chesne  
02 40 18 96 96

**URMA**

*Saint-Nazaire*  
66 rue Michel Ange  
02 28 54 17 01

**URMA**

*Angers*  
3 rue Darwin  
02 41 22 61 56

[urmapaysdelaloire.fr](http://urmapaysdelaloire.fr)

**URMA**

*Laval*  
30 boulevard Volney  
02 43 64 11 00

**URMA**

*Le Mans*  
187 rue Henri Champion  
02 43 50 13 70

**URMA**

*La Roche-sur-Yon*  
24 rond point du Coteau  
02 51 36 53 00

Retrouvez nous sur





MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

## L'OFFRE TUTÉO EST FAITE POUR VOUS !

L'URMA des Pays de la Loire vous propose des ateliers gratuits pour se former à la fonction de maître d'apprentissage. Ces ateliers sont construits autour de situations concrètes, pour partager gratuitement expériences et bonnes pratiques, en distanciel ou en présentiel dans ses centres de formation, selon les thèmes abordés.

**EN SAVOIR**  : [www.urmapaysdelaloire.fr](http://www.urmapaysdelaloire.fr) (dans l'espace actualités)  Laure Gelin • 06 75 62 37 96 [lgelin@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:lgelin@artisanatpaysdelaloire.fr)

COMPÉTENCES

## OPTEZ POUR NOS FORMATIONS SUR MESURE

La formation professionnelle est une solution pour apporter rapidement les compétences nécessaires pour votre entreprise. Ainsi la CMA des Pays de la Loire est au service de toutes les entreprises pour identifier les compétences à développer et vous proposer des parcours de formation sur mesure. Cela concerne vos futurs salariés (demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle) et également vos salariés afin d'accompagner leur développement professionnel et montée en compétences.

Par exemple, l'URMA construit avec le groupe Gemy une solution de formation rapide pour devenir mécanicien automobile dans son réseau (dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement). Partagez vos besoins de compétences spécifiques avec l'URMA !

 Arnaud Bichon • 06 73 47 86 76 [abichon@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:abichon@artisanatpaysdelaloire.fr)



FOTOGEST/QUEBER

RECRUTEMENT

## TROUVEZ VOS FUTURS SALARIÉS AVEC L'URMA

L'URMA est au contact des partenaires de l'emploi et de l'orientation pour attirer des jeunes en formation initiale et des adultes en reconversion. Les développeurs des centres de formation de la CMA des Pays de la Loire sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises pour recevoir leur besoin de compétences et les accompagner dans la recherche en leur proposant des candidats qu'ils auront repérés.

 Pour tous vos besoins de compétences, rapprochez-vous de nos équipes de développeurs :

CMA Loire-Atlantique  
[urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr) •  
[urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr)

CMA Maine-et-Loire  
[urma49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma49@artisanatpaysdelaloire.fr)

CMA Mayenne  
[urma53@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma53@artisanatpaysdelaloire.fr)

CMA Sarthe  
[urma72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma72@artisanatpaysdelaloire.fr)

CMA Vendée  
[urma85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:urma85@artisanatpaysdelaloire.fr)



CLUB URMA

## REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES ANCIENS DE L'URMA

Vous avez déjà suivi une formation à l'URMA Pays de la Loire ? Rejoignez le Club URMA, la communauté des anciens apprenants de l'URMA Pays de la Loire. Le Club URMA met en lien, valorise les parcours et développe les initiatives pour favoriser l'intégration et le développement professionnel des apprenants à l'issue de leurs passages au sein des 5 centres de formation de l'URMA Pays de la Loire.

 PLUS D'INFORMATIONS :

Vous souhaitez devenir un membre du Club URMA ? Rien de plus simple ! Rendez-vous sur [www.urmapaysdelaloire.fr/club-urma](http://www.urmapaysdelaloire.fr/club-urma)



# Votre programme 1<sup>er</sup> semestre 2023

Artisans chefs d'entreprise, vous avez identifié les axes à travailler pour développer, réorienter ou reprendre une entreprise et la pérenniser ? Voici l'offre de formation de la CMA sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 : des formations courtes, de 1 à 3 jours.

Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière d'une entreprise artisanale  
🕒 29 jours • Nous consulter

## Piloter / gérer

► Calculer ses prix pour optimiser sa rentabilité

🕒 1 jour 📅 22/05

**Nouveau** ► Rester en micro ou changer de statut ? Les solutions possibles

🕒 1 jour 📅 28/03

**Top ventes** ► Utiliser le logiciel devis et factures EBP

🕒 2 jours 📅 20/03 et 27/03 ou 26/05 et 02/06

## Maîtriser l'informatique / le numérique

► Débuter ou se perfectionner sur Word

🕒 2 jours 📅 27/03 et 03/04

► S'initier à SketchUp pour présenter ses projets en 3D

🕒 3 jours 📅 15/06, 16/06 et 30/06

► Développer votre page Facebook – niveau 2

🕒 1 jour 📅 13/03 ou 11/05

**Top ventes** ► Développer votre communauté sur Instagram – niveau 2

🕒 1 jour 📅 03/04 ou 16/06

 ► Créer votre site Internet pour TPE PME avec Wordpress

🕒 5 jours 📅 03/03, 10/03, 17/03, 24/03 et 31/03

## Développer / vendre

**Nouveau** ► Répondre aux appels d'offres publics

🕒 2 jours 📅 12/06 et 19/06

**Top ventes** ► Être à l'aise dans la relation commerciale

🕒 3 jours 📅 07/03, 14/03 et 21/03

► Booster les ventes de vos créations

🕒 1 jour 📅 05/05

► Créer un espace de vente attractif et design\*

🕒 2 jours 📅 27/02 et 13/03

**CONTACT :**

☎ 0251 44 35 20

✉ formationcontinue85@artisanatpaysdelaloire.fr

## Tarifs

Consultez Delphine Bourbasquet au  
06 07 72 01 95

**LIEU DE FORMATION**  
35 rue Sarah Bernhardt,  
85000 La Roche-sur-Yon



# Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



## MAAF disponible pour vous



### en agence

Prenez rendez-vous sur [maaf.fr](http://maaf.fr) ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



### au téléphone

**3015** Service & appel gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 17h.



### sur votre espace client

Sur [maaf.fr](http://maaf.fr) et l'appli mobile MAAF et Moi



Aides à l'embauche d'un apprenti en 2023

# Pas dupes !

**La prime à l'embauche d'un apprenti est ramenée à une prime unique de 6 000 € en 2023, pour chaque contrat d'apprentissage et de professionnalisation, quels que soient l'âge et le niveau de formation. Retour sur le parcours de ce qui devient une baisse notoire de soutien.**

**D**ans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé à l'été 2020, la prime à l'embauche d'un apprenti pour la première année était passée à 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur, avec une échéance au 31 décembre 2022. « Nous avons vocation, comme sur différents pans d'investissements de l'État, à cibler nos dispositifs pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin », nous confiait Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, le 27 septembre dernier. Une politique d'aiguillage et de recentrage des fonds de l'État, qui s'avère aussi une stratégie vitale après le « quoi qu'il en coûte » ; les chercheurs de l'Ires<sup>1</sup> estiment déjà à 8,4 % du PIB le montant total des aides publiques reçues par les entreprises en 2019, un montant « énorme », financé notamment par la dette publique<sup>2</sup>.

En 2023, l'embauche d'un jeune en CAP ou lycée professionnel est donc davantage aidée, tandis que celle d'un jeune du supérieur l'est moins. Les analyses confirmaient en effet que la dynamique de l'apprentissage était « surtout portée par les apprentis de l'enseignement supérieur, du secteur tertiaire et employés par les entreprises de dix salariés ou plus » (Dares, septembre 2022). « L'augmentation des entrées en apprentissage dans le privé entre 2018 et 2021 est ainsi portée à 76 % par des formations de niveau



bac + 2 ou plus. » Un phénomène qui s'accélérait, avec des entreprises bénéficiaires d'aides alors qu'elles auraient probablement embauché sans cela.

Mais attention, le montant alloué en 2023, à savoir 6 000 €, est inférieur aux aides versées aux entreprises artisanales avant la crise sanitaire (4 125 € la première année, 2 000 la deuxième et 1 200 la troisième). Concrètement, la nouvelle prime unifiée vient réduire l'aide attribuée à certaines entreprises artisanales. L'État fait ainsi des économies au détriment d'un secteur qui forme actuellement 110 000 apprentis, dont 90 % préparent un diplôme de niveau 3 et 4, qui sont réputés être les diplômés à valeur ajoutée la plus forte en matière d'insertion professionnelle des jeunes. 46 % de ces apprentis ont moins de 18 ans et 80 % des jeunes diplômés sont en emploi après sept mois. Où est la cohérence ?

1. Institut de recherches économiques et sociales; *Un capitalisme sous perfusion*, octobre 2022.  
2. *Alternatives économiques*, 14 octobre 2022.

## RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

La réforme de l'assurance chômage fait varier la durée d'indemnisation en fonction du taux de chômage. À l'issue d'une réunion de travail qui s'est tenue le 21 novembre avec Olivier Dussopt, ministre du Travail, une baisse de la durée d'indemnisation a été annoncée. Elle sera de 25 % lorsque le taux de chômage passe en dessous de 9 %, avec un plancher minimal de six mois, et concernera les nouveaux demandeurs d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. L'indemnisation et les conditions d'accès aux droits à l'assurance chômage restent intactes. Les premiers impacts de cette réforme sont attendus à partir du 1<sup>er</sup> août. Objectif : atteindre le plein-emploi d'ici 2027, soit un taux de chômage d'environ 5 % (contre 7 % actuellement).



## DEMANDE IMPÉRATIVE À L'ÉTAT

Les élus du réseau des CMA, rassemblés les 6 et 7 décembre pour leur Assemblée générale, ont adopté à l'unanimité une délibération relative à l'aide aux employeurs d'apprentis. Par celle-ci, le réseau des CMA demande au gouvernement de rétablir, pour les entreprises de moins de 250 salariés, les montants prévus par l'aide unique pour la deuxième et la troisième année d'une part, et d'autre part de garantir la pérennité de cette aide au-delà de l'année 2023. « L'essor considérable de l'apprentissage est salué par tous. Nous y avons pris notre part avec des résultats extrêmement positifs en dépit des crises successives. (...) Ne cassons pas ce qui fonctionnait très bien hier ! », tonne Joël Fourny, président de CMA France.

Championnats du monde

# Le sprinteur de la boucherie

**Gauthier Détrés, 22 ans, a été sacré champion du monde dans la catégorie « jeune boucher » lors des Championnats du monde de la boucherie qui ont eu lieu début septembre à Sacramento, en Californie.**

**L**a découverte et l'ouverture vers les métiers de l'artisanat au plus tôt portent leurs fruits... Gauthier Détrés, notre nouveau champion du monde, en est le vibrant témoin. « *J'allais en vacances en Dordogne chez mon grand-père, qui m'emmenait avec lui chez le boucher du village. C'est en le voyant faire que j'ai eu envie d'exercer ce métier, et que je me suis dirigé vers la boucherie après la classe de troisième ; dès le début de la formation je me suis dit que c'est ce que je voulais faire toute ma vie* ». Et il a bien fait, son palmarès parle pour lui.

## Une pluie de récompenses

Après son CAP Boucher, Gauthier Détrés passe son BP. Son itinéraire de champion commence avec le concours Un des meilleurs apprentis de France (MAF), en 2016, où il remporte l'édition départementale et se classe deuxième au niveau régional. Suivent les Olympiades des métiers (il est deuxième sur le plan régional), le concours inter-région du salon de l'Agriculture en 2018 (médaillon d'argent), le concours Boucherie Étal du salon Exp'Hôtel de Bordeaux... Gauthier intègre l'équipe de France en 2019 ; avec elle, il remporte la médaille d'or aux championnats d'Europe en 2021. Celui qui pratique le cyclisme



© STÉPHANE BAUDOUIN

« *Je suis très minutieux dans ce que je fais, j'adore ça...* », Gauthier Détrés.

en compétition depuis qu'il a sept ans aime se confronter aux autres pour grandir. Avec en ligne de mire, un jour... le concours MOF !

## Savoir-faire et originalité

Depuis son intégration dans l'équipe de France, Gauthier passe deux week-ends par mois à Paris pour s'entraîner. « *Je m'entraînais aussi à la boucherie entre midi et deux, c'est un très gros investissement personnel* ». Ses points forts sont le désossage et la décoration. Lors du Championnat du monde, il a eu 2h30 pour utiliser tous les

morceaux de deux poulets, un demi-agneau, une hanche de bœuf et une longe de porc avec poitrine, et pour les présenter sur un buffet. « *Nous étions quinze candidats de moins de 35 ans, j'étais le plus jeune.* » Ce qui a fait la différence ? « *Le savoir-faire à la française (voir encadré), mon originalité côté décoration et préparation des recettes. C'est un marathon, on est à 200 pulsations par minute, l'effort est intense* ». Le sprinteur sait de quoi il parle.

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
[www.boucherie-larrazet.fr](http://www.boucherie-larrazet.fr)

## FORMATION MADE IN FRANCE : « ON COMMENCE JEUNE »

Gauthier Détrés est entré à 15 ans comme apprenti chez le boucher-charcutier Éric Larrazet, à Arsac, en Gironde (5 salariés). « *Mon patron faisait des concours et m'a transmis sa passion ; c'est grâce à lui que j'en suis là aujourd'hui. Il est très pédagogue, si je n'ai pas compris quelque chose il me montre, me remontre...* » Gauthier a suivi sa formation au CFA Institut des Saveurs de Gironde. « *En France, on a l'avantage d'avoir des CFA où l'on commence jeune (les autres pays commencent plus tard) : j'étais le plus jeune des candidats mais le plus expérimenté. En France, sur le plan technique, le savoir-faire est extraordinaire : le désossage à blanc est très précis, c'est de la chirurgie ; et on nous l'enseigne depuis le CAP.* »

La prépa-apprentissage

# Double opportunité

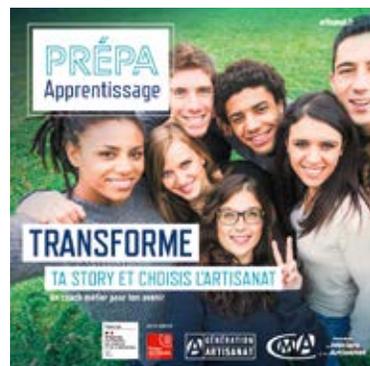
**Le 21 septembre dernier, c'était la Journée nationale de mobilisation « prépa-apprentissage » dans l'artisanat ! Ce dispositif permet aux jeunes de découvrir les métiers et les formations qui recrutent parmi les 250 métiers de l'artisanat.**

**L'**apprentissage dans l'artisanat, c'est 33 % des apprentis en France, 600 formations et 400 diplômes. Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et leurs 137 CFA n'ont de cesse de se mobiliser pour accompagner les personnes souhaitant apprendre un métier d'avenir. En effet, dans un contexte de forte tension pour de nombreux secteurs, les artisans ont besoin de main d'œuvre qualifiée. La prépa-apprentissage répond à cette attente des uns et au désir des autres.

## Une seconde chance

Née en 2019, la prépa-apprentissage est accessible à n'importe quel moment de l'année. Un jeune scolarisé (collège ou

lycée), en décrochage scolaire, un apprenti en rupture de contrat, un demandeur d'emploi ou encore un salarié ou une personne en reconversion professionnelle peuvent grâce à cela avancer dans la construction de leur projet professionnel et sécuriser leur éventuelle entrée en contrat d'apprentissage. La durée de la prépa est variable et s'adapte à chaque situation. Le réseau des CMA est largement engagé dans ce dispositif qui a conduit vers un contrat d'apprentissage plus de 60 % des jeunes qui en ont bénéficié. Une vraie réussite ! Le réseau a accueilli plus de 25 % des effectifs nationaux, soit près de 13 000 jeunes. Voilà une nouvelle façon de rebondir pour ceux qui ont



entre 16 et 29 ans. Surtout quand on sait que 88 % des jeunes voient les métiers de l'artisanat comme des métiers d'avenir, et des métiers qui permettent de s'épanouir\*.

\* Étude #MoiJeune 20Minutes/OpinionWay pour les CMA (janvier 2022).

## CÉLÉBRER L'ARTISANAT AU FÉMININ !

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 JANVIER 2023**

Rendez-vous sur [artisanatpaysdelaloire.fr](https://artisanatpaysdelaloire.fr)

PARTENAIRE OFFICIEL :

PARTENAIRE MÉDIA :

Zoom sur...

# Le visage de l'apprentissage

**Le nombre d'apprentis formés dans l'artisanat atteint un niveau inégalé depuis 2010. Voici quelques éclaircissements issus du « Baromètre de l'artisanat » réalisé par l'Institut supérieur des métiers, avec le soutien de la MAAF.**

**P**our l'année scolaire 2020-2021, les entreprises artisanales de moins de vingt salariés ont accueilli et formé près de 176 000 apprentis, un chiffre en hausse de **14 %** par rapport à l'année précédente. Cette forte dynamique bénéficie à l'ensemble des secteurs, en particulier ceux de la fabrication et des services (+ 19 %). La croissance remarquable du nombre d'apprentis dans l'artisanat est corrélée à la hausse des inscriptions **dans les diplômes de l'enseignement supérieur**, notamment les BTS. L'insertion dans l'emploi reste bien meilleure pour les apprentis titulaires d'un diplôme de niveau BP (73 %) ou BTS (75 %) que pour ceux titulaires d'un CAP

(53 %). En moyenne, les **deux-tiers des jeunes** formés à un métier de l'artisanat par l'apprentissage sont en emploi (un score supérieur à celui des jeunes apprentis formés à d'autres métiers et bien meilleur que les jeunes formés aux mêmes métiers mais par la voie scolaire, dont le taux d'emploi à six mois est de 36 %). Tous secteurs compris, 733 200 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté en 2021, soit 38 % de plus qu'en 2020 (étude de la DARES de septembre 2022). Le niveau de la formation préparée et, de façon liée, l'âge à l'entrée, **contiennent d'augmenter**. Dans le secteur privé (97 % des entrées), 60 % des contrats commencés en 2021 correspondent à des formations du



© ALEXANDRE GALLOSI

supérieur (+ 4 points par rapport à 2020).

## Nouvel ID. BUZZ | 100% électrique.



Particuliers et Professionnels,  
Versions 5 places et utilitaire disponibles en exclusivité dans votre concession



**Le Poiré-sur-Vie, ZI, La Loge**  
**02 51 44 85 99**

**Jean-Baptiste BRILHAULT**  
**06 43 39 34 11**

Modèles présentés : ID. Buzz Pro 2988mm 204ch Boîte 1 vitesse automatique // ID. buzz Cargo 2988mm 204 ch Boîte 1 vitesse automatique. ID. Buzz Pro : Autonomie combinée WLTP : 419 km. Consommation de carburant combinée WLTP (kWh/100 km) : 20,80. Emission CO2 combinée WLTP : (g/km) : 0. ID. Buzz Cargo : Autonomie combinée WLTP : 416 km. Consommation de carburant combinée WLTP (kWh/100km) : 21. Emission CO2 combinée WLTP (g/km) : 0. DMD - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 404 976,00 inscrite au RCS de Nantes sous le numéro 423 295 880 - Siège social : 365, route de Vannes 44800 SAINT-HERBLAIN, France.



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

Réforme des retraites

# Vers la fin de l'arlésienne ?

**L'annonce de la proposition de réforme des retraites par le gouvernement, initialement prévue mi-décembre, a été reportée à la première quinzaine de janvier 2023. Cette réforme vise à rétablir l'équilibre entre les Français, à redynamiser l'emploi et à parer de futurs déficits. Elle devrait ensuite entrer dans une phase parlementaire, pour une mise en place à l'été. Nous vous présentons ici quelques uns des changements qui devraient être débattus.**

Sophie de Courtivron

**A**près bien des rebondissements entre 2017 et 2022, des grèves, un report à cause du Covid, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron devrait se concrétiser. Une dernière phase de concertations avec les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicats) a eu lieu de mi-octobre à mi-décembre sur les thèmes de l'emploi des seniors et de la « prévention de l'usure professionnelle », les questions de justice sociale et d'équité,

et enfin d'équilibre du système des retraites. « *Cela fait cinq ans qu'on en parle, on a déjà travaillé dessus, on connaît la situation, on a fait des diagnostics à n'en plus finir* », rappelle Éric Chevée, vice-président de la CPME en charge des Affaires sociales, pour qui il est temps d'agir. Néanmoins, « *on espère de l'écoute, on espère retrouver dans le projet du gouvernement l'esprit de nos propositions et le consensus le plus abouti* », relève Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P. Ce long temps de gestation permettra-t-il de limiter les remous à l'arrivée ? Voici une mise en perspective de quelques points majeurs, avec l'éclairage des référents de l'U2P et de la CPME.

## L'âge de départ à la retraite

Ce point fait consensus dans le patronat. L'âge de départ à la retraite serait reporté jusqu'à 65 ans, selon des modalités qui seront précisées. « *L'axe de report progressif de l'âge légal est un levier intéressant pour maintenir nos deux ambitions initiales : pensions des retraités maintenues et pas d'augmentation des cotisations (ce qui serait périlleux pour les entreprises artisanales)* », pose Jean-Christophe Repon. Avec néanmoins un sujet important à travailler en parallèle : « *Plus d'un salarié sur deux termine sa carrière en n'étant plus en poste ; on ne peut demander aux personnes de travailler*

*plus longtemps si le marché de l'emploi n'intègre pas mieux les seniors* », souligne l'expert Thierry Legrand-Browaëys (voir encadré). L'impact de la réforme pourrait être immédiat. « *Je suis le premier concerné, car théoriquement je suis à la retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ; une des hypothèses de calcul reporte mon départ au 1<sup>er</sup> février 2024* », pointe Éric Chevée.

## Vers plus d'équité ?

Il existe en France quarante-deux régimes de retraite, et parmi eux vingt-sept sont des régimes spéciaux. La réforme devrait en supprimer... peu, en comparaison du projet de réforme d'Emmanuel Macron en 2017 (retraite par points, voir encadré). Le système de retraite par répartition<sup>1</sup>, avec le maintien de régimes obligatoires à deux étages (l'un de base, l'autre complémentaire) pour les salariés comme pour les travailleurs indépendants n'est pas remis en cause. Les deux organisations patronales d'entreprises à taille humaine réaffirment qu'il faut tendre vers un alignement de l'ensemble des régimes. La CPME milite en outre pour un troisième étage de retraite par capitalisation, c'est-à-dire « *un système de retraite supplémentaire à points qui permet à l'assuré de se constituer une rente et/ou un capital qui complètera ses revenus au moment de la liquidation de sa retraite. Cela existe déjà,*

## EN CHIFFRES

Aujourd'hui, l'âge de départ moyen à la retraite est de **62,9 ans**, alors que l'âge de départ légal est de **62 ans**.

Source : Système national statistiques prestataires.

« *Au total, la réforme rapporte **4 à 5 milliards d'€** de plus du point de vue budgétaire. Mais le plus important, c'est qu'elle augmente le volume global de travail du pays. (...) [À] échéance de 2027, cela représente (...) **240 000 emplois supplémentaires pour la France.** »*

Source : Bruno Le Maire, sur Europe 1, 30 septembre 2022.

**+ 6,83 %** : c'est l'augmentation moyenne des produits et services pour bien vieillir à domicile par rapport à 2021 (**13 971 €** par an, soit **1 164 €** par mois).

Source : 3<sup>e</sup> édition du baromètre Retraite.com / Silver Alliance, nov. 2022.

de manière obligatoire, chez les fonctionnaires ; il faudrait que ça soit possible chez les salariés du privé jusqu'à quatre points », explique Éric Chevée. Pour Thierry Legrand-Browaëys, l'harmonisation entre les conditions de départ des travailleurs indépendants et celles des salariés est plus que légitime : « Leur protection sociale a été mise à mal ces dernières années (fiasco du RSI...) ; la pérennité de leur régime social doit être travaillée. »

### Minimum vieillesse contributif

Le minimum contributif s'applique aux salariés et aux régimes alignés (commerçants, artisans...) ; ce mécanisme permet de relever le montant de la retraite de base. U2P et CPME pensent qu'il faut un écart significatif entre le minimum contributif issu de la valeur travail, et le minimum vieillesse issu de la solidarité. L'U2P avait proposé que cela soit compensé financièrement, pour les travailleurs indépendants, grâce à une réduction d'assiette de 30 % de leurs cotisations et contributions sociales « comme le prévoyait le projet de loi ordinaire instituant un système universel de retraite : cela permettrait d'augmenter les cotisations retraite concomitamment à une diminution des autres prélèvements, avec un effet baissier à terme sur le nombre d'assurés ouvrant droit au minimum contributif », mentionne Jean-Christophe Repon.

### Départs anticipés : carrières longues et pénibilité

Les départs anticipés à la retraite concernent les artisans en premier chef. « Nous souhaitons qu'il y ait plus de logique entre carrières longues et usure professionnelle, que les départs anticipés soient d'abord reliés à l'usure professionnelle et pas à une durée de cotisation », précise Éric Chevée. Quant à



AUTRE REGARD

### TO DO OR NOT TO DO...

**Thierry Legrand-Browaëys est l'auteur de Réformer les retraites, une crispation française\*, qui décrypte les différents mécanismes et enjeux qui s'entremêlent autour de ce sujet. Le DRH nous livre son avis sans détour.**

#### Y A-T-IL POUR VOUS URGENCE À FAIRE CETTE RÉFORME ?

Dans son dernier rapport, le COR\*\* a mesuré que le coût des retraites allait se stabiliser autour de 14 % du PIB dans les décennies qui viennent, malgré l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. Il n'y a pas de dynamique non contrôlée des dépenses, il n'y a donc pas d'urgence à réformer les retraites.

#### POURQUOI ALORS LE GOUVERNEMENT A-T-IL REMIS

**CE PROJET SUR LA TABLE ?** C'est un engagement politique pour le président de la République. Après la crise sanitaire, le gouvernement a besoin de se dégager des marges de manœuvre budgétaires sur des coûts structurels, dont la retraite. Voyez aussi la réforme de l'assurance-chômage, qui vient d'être votée.

#### QUE PENSEZ-VOUS DE LA RÉFORME TELLE QU'ELLE EST

**ENVISAGÉE ?** Je regrette que le gouvernement n'ait pas mis en place un régime universel par points, où un euro cotisé donnait les mêmes droits à tous (fonctionnaires, salariés, indépendants). Cela me paraissait une bonne idée de supprimer tous les régimes existants. C'était ambitieux mais la réforme était sur le point d'aboutir. Il ne l'a pas repris sous cette forme pour préserver la paix sociale et éviter le soulèvement des bénéficiaires des régimes spéciaux. En termes d'équité, c'est regrettable.



\*Éditions L'Harmattan, avril 2022.

\*\*La 9<sup>e</sup> édition du rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), publiée le 15 septembre 2022, présente les perspectives actualisées des retraites à l'horizon 2070.

l'U2P, sa préoccupation reste l'apprentissage. « Nous voulons privilégier le socle de ceux qui commencent tôt. Il faut que le nombre de trimestres d'apprentissage avant vingt ans soit dans le compte total », insiste Jean-Christophe Repon. « Pour cela, il est nécessaire de maintenir le dispositif de cessation anticipée d'activité dit "carrières longues" dans ses conditions actuelles, peu importe le décalage de l'âge légal de départ en retraite (maintien du départ anticipé à 60 ans). L'accès à la retraite anticipée pour incapacité permanente doit être simplifié et élargi aux situations

d'usure professionnelle avérées. Nous ne voudrions pas revenir au C3P<sup>2</sup>, impraticable pour les TPE ; il faut s'orienter vers un système mutualisé de mesure de l'usure au sein de la branche AT/MP<sup>3</sup> ». Quelle sera la proposition gouvernementale<sup>4</sup> ? Comment évoluera-t-elle ? Par quels moyens législatifs sera-t-elle actée ? Le temps passe, et toujours plus de questions que de réponses.

1. La génération actuelle finance les retraites de retraités qui ont cotisé pendant leur carrière. 2. Compte personnel de prévention de la pénibilité. 3. Accident du travail et maladie professionnelle ; une des quatre branches du régime général. 4. Article écrit début décembre.



## EN CHIFFRES

► 1/3 de la France est composée de forêt.

► 1500 scieries en France (versus 10 000 dans les années 1960) ; 50 000 personnes dans le sciage.

Source : FNB.

► 59 % des entreprises du BTP ont répercuté les hausses de prix sur leurs clients finaux (versus 33 % fin 2021).

Source : Étude CAPEB - juillet 2022.

# L'arbre qui cache la forêt

Les artisans utilisent du bois massif (local) ou transformé (local ou issu des pays de l'Est, ou du nord de l'Europe). « Depuis avant l'été, il n'y a plus d'inflation sur le prix du bois », pose Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la FNB<sup>1</sup>. Une stabilisation après des hausses généralisées de 30 à 50 % depuis la crise sanitaire. Certains bois lamellés-collés et dérivés de bois (OSB...) avaient quant à eux doublé, en raison de la très forte demande et de ruptures dans les chaînes logistiques.

## Une rentrée plus morose

Le vent a tourné récemment, avec un coup de froid sur l'activité pendant la période estivale ; les causes ? « L'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, les difficultés d'approvisionnement sur les chantiers (matériaux qui ne sont plus disponibles), l'engorgement des permis administratifs... », liste Éric Toppan, coordinateur de l'Observatoire et de la veille économique mutualisée de la filière forêt-bois. « Les négociants ont importé plus que de raison et il y a de gros stocks à écouler », observe de plus Nicolas Douzain-Didier. La crise de l'énergie vient se greffer à ces ralentissements.

## Des étapes énergivores

Débardeurs et abatteurs coupent les arbres (en utilisant du gazole non routier, qui a flambé), qui sont transportés jusqu'aux scieries. « La scierie transforme les grumes en planches ; elle peut aussi produire une deuxième, voire une troisième transformation (étagères, tasseaux, moulures...) », explique Éric Toppan. Dans les scieries, « les machines coupent et débitent ; faire sécher le bois (composé pour

moitié d'eau) prend du temps et beaucoup d'énergie. » Un artisan s'inquiète du fait que « certains scieurs avec qui je travaille vont prendre 300 % d'augmentation ». De plus, pour transformer le bois (panneaux, agencement...) on utilise de la colle, dont les prix se sont envolés ; « la colle c'est de l'urée, et pour en faire il faut du gaz ». Chez l'artisan du bois, parallèlement à la main-d'œuvre, poste de charge le plus important, les postes énergie et matériaux sont « incontrôlables ». « Je ne vois pas où je peux faire des économies car sans machines je ne peux pas travailler (raboteuse 4 faces, toupies...) », déplore un menuisier. « Produits verriers : + 9 % tous les mois, portes coupe-feu/acoustique : + 15 à 20 %... », commence à énumérer un autre. « Ce qui est sous-estimé, c'est l'effet cumulatif ; si l'activité baisse, la faculté à absorber les hausses baisse aussi », prévient Nicolas Douzain-Didier. « De plus en plus de scieries s'arrêtent, nous sommes rentrés dans une crise profonde. »

## Vers plus de cohérence ?

« On attend maintenant d'être reconnu comme une industrie énergivore, ce que nous sommes à tous points de vue », insiste Éric Toppan. Pour avoir les soutiens adaptés. En attendant, à l'étranger, les entreprises « ont des tarifs énergie plus compétitifs que les nôtres ». C'est d'autant plus paradoxal que « les industriels de la transformation du bois sont soutenus dans le plan de relance » et que la construction bois répond aux enjeux de décarbonation de la RE2020<sup>2</sup> (produit biosourcé, qui stocke le CO<sub>2</sub>, qualités de confort thermique...).

## MENUISERIE



« UNE SITUATION TENDUE & FRAGILE »

« Les marchés

publics représentent la moitié de mon chiffre d'affaires ; mais comme les prix sont peu ou pas révisables (pour ceux qui sont révisables, ce ne sont pas les bons indices), je reviens sur le marché des particuliers afin de ne pas fragiliser l'entreprise ; comme beaucoup, donc la concurrence sera rude », observe Christine Crosnier, élue de la FFB de Loir-et-Cher.



2023 : « FLOU TOTAL »

« Nous voyons arriver de

grosses entreprises qui, faisant face à une baisse de travail, rentrent sur nos marchés à des prix cassés. Jusqu'à la fin de l'année ça va aller, mais 2023 va être très compliquée. Nous serons en outre obligés de répercuter les hausses (matières premières, salaires), quitte à perdre des marchés », explique Nadino Gemin, élu de la CAPEB Haute-Garonne.

1. Fédération nationale du bois.

2. Réglementation environnementale pour la filière construction.



JEAN ROUYER  
AUTOMOBILES

## SOLUTIONS ENTREPRISES BY JEAN ROUYER AUTOMOBILES

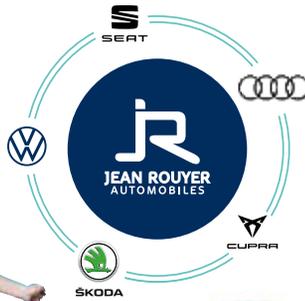


1 SERVICE **5 MARQUES**

JRA 85 | LA ROCHE-SUR-YON  
97 Rue de La Croisée | ZAC BEAUPUY 3  
85000 Mouilleron-le-Captif  
Tél. : 02 51 36 29 29

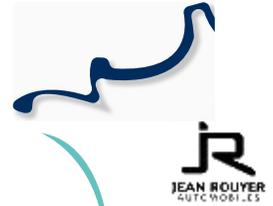
## SOLUTIONS ENTREPRISES

5 MARQUES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS !



- Spécialistes de la fiscalité**
- Rendez-vous et livraison**  
dans vos locaux
- 5 marques** de véhicules  
disponibles à l'essai
- Maîtrise du TCO**  
Optimisation du coût d'utilisation
- Conseil en financements**  
(LLD/crédit-bail / crédit classique)

[www.jeanrouyerautomobiles.fr](http://www.jeanrouyerautomobiles.fr)



Vos spécialistes en Vendée



**Anne JOUFFREY**

anne.jouffrey@jeanrouyerautomobiles.fr  
Tél. : 07 48 84 10 19



**David BOTA**

david.bota@jeanrouyerautomobiles.fr  
Tél. : 07 48 84 01 31

“ COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

# artisans



Toute l'actualité du réseau des CMA

Le magazine de référence de l'artisanat

Alimentation • Bâtiment • Services...

Production • Métiers d'art...

### VOS CONTACTS

**THIERRY JONQUIÈRES**

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

**06 22 69 30 22**

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

**CÉDRIC JONQUIÈRES**

CHEF DE PUBLICITÉ

**06 10 34 81 33**

cedric.jonquieres@orange.fr

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

## TOUT SAVOIR POUR NE PAS SE TROMPER DANS LE TRI DES PAPIERS

Vous êtes le premier acteur du recyclage grâce à votre geste de tri des papiers.  
Tout savoir pour ne pas se tromper.

### 1. TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT

Feuilles de papier, enveloppes, cahiers, journaux, magazines... sont parfaitement recyclables. Même avec des agrafes, spirales ou avec des éléments en plastique... Lors du recyclage, le papier est traité en plusieurs étapes de nettoyage et filtrage qui les éliminent.

### 2. ATTENTION, IL EXISTE DES FAUX-AMIS

Certains papiers portent le nom de papier mais ne se recyclent pas. Par exemple tous les papiers d'hygiène ou certains papiers cadeaux qui sont en plastique. D'autres « papiers » comme le papier photo ou le papier peint ont des traitements (plastification, résistance à la lumière, colle...) qui altèrent leur capacité de recyclage. Ils sont donc destinés au bac des ordures ménagères.



### 3. LES CONSIGNES DE TRI PEUVENT VARIER SELON LES COMMUNES

Vous l'aurez peut-être remarqué, on ne trie pas de la même façon partout en France, parfois tous les emballages et les papiers vont dans le même bac, parfois il faut les séparer. Peu importe le dispositif de collecte de nos papiers, ils sont traités pour être recyclés.



Communication et publicité

# Attention, nouvelles règles!

**L'année dernière, deux lois ont créé de nouvelles obligations en matière d'environnement, directement liées à la publicité par imprimés. Certaines sont déjà applicables et d'autres le seront très bientôt.** Olivier Hielle

**F**avoriser l'économie circulaire et éviter l'utilisation de supports jetables, c'est tout l'objectif de deux lois récentes. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, publiée en février 2020 et dite loi AGECE, est la première d'entre elles. Elle a été suivie par la loi du 22 août 2021, dite « loi climat ».

## Les nouvelles interdictions déjà en vigueur

Les deux textes imposent un encadrement assez drastique des publicités par imprimé (ou flyers). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est interdit de déposer des imprimés publicitaires sur les véhicules et de distribuer des cadeaux non sollicités dans les boîtes aux lettres (code de l'environnement, art. L. 541-15-16). Toute infraction à ces interdictions, de même que le non-respect d'une mention de refus des publicités sur les boîtes aux lettres (code de l'environnement, art. L. 541-15-15), sont passibles d'une amende de 5<sup>e</sup> classe, soit 1500 euros.

## Les interdictions à venir

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il sera obligatoire d'imprimer les prospectus publicitaires et les catalogues sur du papier recyclé, ou issu de forêts gérées durablement. L'infraction sera passible, elle aussi, d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe (code de l'environnement, art. L. 541-15-17). La loi climat crée en outre de nouvelles interdictions, liées plus spécifiquement au contenu des publicités. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023\*, il sera par principe interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone.



© ADOBE STOCK

Pour pouvoir l'inscrire, l'annonceur doit rendre « aisément accessible au public » plusieurs éléments : le bilan d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre du produit ou du service, ainsi que ses démarches d'évitement, de réduction et de compensation (code de l'environnement, art. L. 229-68, complété par le décret n° 2022-539 du 13 avril 2022).

\* Si la loi prévoit une entrée en vigueur au 25 août 2021, le décret d'application a fixé la date d'application des modalités de communication des annonceurs sur la neutralité carbone de leurs produits ou services au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

le monde des

# artisans

## s'engage en faveur de l'environnement !

- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre\***, blanchi **sans chlore** élémentaire
- à partir d'**encres éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**

\* Climatiquement neutre : réduction des émissions et compensation carbone.

Impayés

# Quelques conseils pour les récupérer

**Les très petites entreprises et les travailleurs indépendants sont souvent confrontés aux mauvais payeurs. Voici de bonnes bases pour les éviter, et récupérer son dû.** Olivier Hielle

Quand on est à la tête d'une petite entreprise artisanale, les impayés peuvent vite être source de cauchemars et de saturation mentale, en particulier pour les artisans qui font dans le même temps face à une augmentation des prix des matériaux et de l'énergie. Il y a « impayé » à partir du moment où aucun paiement n'est reçu à la suite de l'émission d'une facture pour un bien ou un service. Il peut arriver qu'un client, professionnel ou particulier, ne paye pas en raison de sa propre défaillance. Parfois, la facture n'est pas adressée à la bonne personne, à la bonne adresse, ou le mode de paiement proposé n'est pas approprié. Diversifier les modes de paiement s'avère être le meilleur moyen d'éviter les impayés. Il s'agit de bannir les paiements par chèque, mode de paiement qui peut facilement se perdre... Le virement, la carte bancaire ou le prélèvement SEPA sont à privilégier. Pour les montants importants, mieux vaut exiger un chèque de banque (service qui sera facturé ou pas au client, à voir selon les établissements). Directement émis

par la banque du débiteur, il ne peut pas être « en bois »!

## Les délais de paiement

Pour les ventes aux particuliers, si la facture ne mentionne aucune indication, le paiement doit intervenir à réception de celle-ci. En tant que vendeur de biens ou de prestations, il est bien sûr possible de mentionner un délai de règlement. Attention : les artisans ne peuvent émettre de facture qu'une fois les travaux réalisés.

Entre professionnels, le délai de paiement est fixé au 30<sup>e</sup> jour qui suit la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. Le contrat peut prévoir un délai supplémentaire, sans toutefois excéder 60 jours. En cas de retard, des pénalités sont prononcées. Ce retard est caractérisé dès que la date mentionnée sur la facture est dépassée.

## La procédure à l'amiable : une étape indispensable

Avant de passer à l'étape du contentieux, il est toujours préférable de tenter de résoudre l'affaire à l'amiable. Pour cela, une lettre recommandée avec avis



LECTURE RAPIDE

### Rappel

Avant de réclamer un impayé, mieux vaut vous assurer que votre client a bien reçu la facture.

### Des délais variables

Les délais de paiement varient selon que le client est professionnel ou particulier.

### Gradation des procédures

Si la procédure amiable ne suffit pas pour récupérer votre dû, tentez la procédure de recouvrement simplifiée.

de réception doit être envoyée au débiteur, en lui demandant de régler sa note : c'est une mise en demeure. Si cette mise en demeure ne suffit pas, la loi prévoit une procédure de recouvrement simplifiée pour les montants qui n'excèdent pas 5000 euros\*. Il faut fournir au commissaire de justice l'identité du débiteur, la preuve de l'impayé (facture) et la marge de négociation qui lui est laissée pour récupérer la dette. Si le débiteur refuse de participer à cette procédure, une saisine du juge sera alors nécessaire.

\* Rendez-vous sur Credicys.fr, plateforme officielle de recouvrement des impayés créée par la Chambre nationale des commissaires de justice.



## UNE INDEMNITÉ DE RETARD FORFAITAIRE, DES PÉNALITÉS À TAUX LIBRE

L'article D. 441-5 du code de commerce fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40 euros. Cette somme est due par le débiteur en cas de retard de paiement. Pour pouvoir être réclamée, elle doit être obligatoirement mentionnée dans les conditions générales de vente (CGV) et sur les factures. Son but : compenser les frais de recouvrement exposés par les créanciers en cas de retard. De plus, des pénalités de retard sont dues en cas de paiement tardif. Là aussi, le taux doit être mentionné dans les CGV et sur la facture. Il doit être supérieur à trois fois le taux de l'intérêt légal\*. Il est tout à fait possible d'opter pour un taux élevé, voire très élevé.

\*Celui-ci change chaque semestre; voir : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) > Statistiques > Taux et cours.



“  
L'installation d'un vestiaire pour les salariés est obligatoire si le travailleur doit porter des vêtements de travail spécifiques, comme un uniforme ou des équipements de protection.

Vestiaires d'entreprise

# Déshabillons le sujet

**Un vestiaire est-il obligatoire? De quelle taille doivent être les armoires? Est-il possible de prévoir un vestiaire mixte? *Le Monde des artisans* effeuille vos interrogations.** Olivier Hielle

## Le local vestiaire est-il obligatoire?

L'installation d'un vestiaire pour les salariés est obligatoire si le travailleur doit porter des vêtements de travail spécifiques, comme un uniforme ou des équipements de protection. Dans les autres cas, l'employeur a uniquement l'obligation de mettre à disposition des salariés un meuble sécurisé. Ce meuble est dédié au rangement des effets personnels. Il doit être placé à proximité du poste de travail.

## Quelle sont les règles de construction et d'emplacement?

Les vestiaires collectifs doivent être installés dans un local spécifique. Sa surface doit être « convenable ». Le local doit être isolé des locaux de travail et de stockage et placé à proximité du passage des travailleurs.

Les vestiaires et les lavabos peuvent être installés dans des locaux séparés, à condition que le passage de l'un à l'autre s'effectue sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur.

## Quelles sont les règles d'entretien?

Le sol et les parois du vestiaire doivent permettre un nettoyage efficace; ils peuvent ainsi être en carrelage, par exemple. Le code du travail impose qu'ils doivent être « tenus en état constant de propreté ». Ils doivent être aérés conformément aux règles d'aération et d'assainissement et « convenablement chauffés ».

## Quel est l'équipement?

Les vestiaires doivent être pourvus d'un nombre suffisant de sièges et d'armoires individuelles. Ces armoires

doivent être ininflammables et permettre de suspendre au moins deux vêtements de ville. Elles doivent être munies d'une serrure ou d'un cadenas. Si les vêtements de travail sont susceptibles d'être très sales, l'armoire doit comprendre un compartiment spécifique pour ces vêtements.

## Est-il possible de prévoir des vestiaires mixtes?

Il n'est pas possible de prévoir un seul vestiaire pour le changement d'habillement à la fois des hommes et des femmes. L'article R. 4228-5 du Code du travail prévoit en effet que « dans les établissements employant un personnel mixte, des installations séparées sont prévues pour les travailleurs masculins et féminins ».

*Source : Code du travail, art. R. 4228-1 et suivants.*



#### FICHE TECHNIQUE

Motorisations : Électrique 122 ch  
 Vitesse maxi : 135 km/h  
 Dimensions : 4 486 x  
 1 860 x 1 838 mm  
 PTAC : 2.2 T  
 Charge utile maxi :  
 800 kg  
 Volume utile :  
 3,3 / 3,9 m<sup>3</sup>

À PARTIR DE 34 600 € HT

Renault Kangoo E-Tech

## Le plus branché des Kangoo

La version électrique du nouveau Kangoo (qui porte désormais le nom de E-Tech et non plus Z.E.) fait rapidement oublier l'ancienne. Plus moderne, cette fourgonnette électrique parvient à conserver les qualités du Kangoo tout en y ajoutant le silence de fonctionnement et l'agrément de conduite propre à tous les utilitaires électriques. Guillaume Geneste

### Une autonomie en progrès

Le Kangoo E-Tech reçoit de nouvelles batteries d'une puissance de 45 kWh autorisant une autonomie de 290 kilomètres (norme WLTP). Dans la réalité, cela permet de parcourir sans souci plus de 200 kilomètres, une autonomie ainsi compatible avec de nombreux usages professionnels. Implantées dans le plancher, les batteries n'empiètent pas sur le volume utile.

### Une recharge plus rapide

Le Kango E-Tech dispose en série d'un chargeur 11 kW triphasé



et peut, en option, disposer d'un chargeur de plus forte puissance (22 kW AC et surtout 80 kW DC). Le chargeur 80 kW permet de récupérer 170 km d'autonomie en seulement 30 minutes. Sur une Wallbox 11 kW, comptez 3h50 pour passer d'une batterie à 15 % à 100 % et environ 6 heures sur une Wallbox 7,4 kW. Les Kangoo E-Tech avec chargeur 22 kW peuvent disposer d'une pompe à chaleur pour alimenter la climatisation sans tirer sur la batterie.

### Un confort élevé

Le Kangoo E-Tech offre, à quelques détails près, les mêmes prestations dynamiques que les versions thermiques, le silence et les accélérations instantanées en plus. Un silence qui devient même gênant sur les modèles dotés du système de cloison modulaire « Sésame ouvre-toi », qui fait beaucoup de bruit en roulant. Mieux vaut privilégier la cloison complète tôle. Quant



PHOTOS : © GREG

au système de récupération d'énergie (avec trois niveaux de puissance), il s'avère efficace une fois ses subtilités assimilées. Dommage que le Kangoo E-Tech soit si cher.

#### LES PLUS

- ▶ Agrément de conduite
- ▶ Chargeur 80 kW

#### LES MOINS

- ▶ Bruits du « Sésame ouvre-toi »
- ▶ Temps de charge (11 kW)



**CRÉATEURS - REPRENEURS,  
ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ  
DANS VOTRE PROJET,  
ÇA CHANGE TOUT !**

**Crédit  Mutuel**

## TAXE D'APPRENTISSAGE

*La seule taxe dont vous choisissez le bénéficiaire !*

# VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ARTISANAT !



Dominique et  
Abdourahamane  
Boulangers (85)

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à  **votre CMA**, c'est :

- soutenir la formation des apprentis et leur mise en relation avec les entreprises
- favoriser le développement des métiers de l'artisanat au cœur des territoires
- contribuer au développement des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises artisanales

### VOTRE CONTACT

Olivier RABRÉAUD • 02 51 13 31 48 • [orabreaud@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:orabreaud@artisanatpaysdelaloire.fr)



[artisanatpaysdelaloire.fr](http://artisanatpaysdelaloire.fr)